



92^e Rapport annuel

Exercice 2019

Table des matières

Situation générale	L'année du redressement	5
	Commerce international sous haute tension	5
	Le changement climatique devient une préoccupation majeure	6
	Avis divergents sur la politique agricole 22+.	7
	Baptême du feu pour la solution de remplacement de la loi chocolatière	8
	Coup d'envoi pour le tapis vert.	9
Matières premières	Quantités de lait en diminution	11
	Alerte sur le front du beurre	11
Marchés et produits	La Fête des Vignerons - magnifique vitrine de Cremo	13
	Site internet - une vitrine digitale revisitée des produits Cremo	13
	Un projet de solidarité réussi : « Lait équitable »	14
	Une gamme de denrées alimentaires fonctionnelles	15
	Un raclette au lait de Montagne.	15
Environnement	Réduction de l'empreinte écologique.	16
Production	Zoom sur les réalisations majeures achevées en 2019	20
	La qualité à tous les échelons	21
Services généraux	Fin d'apprentissage	22
	Formation continue.	22
	Nominations	22
	Charlotte Fringeli – technologue du lait médaillée d'or	23
	Jubilaires	24
	Retraités.	24
Évolution des activités	26
Etats financiers	31
Organes de Cremo	47



AVANT DE METTRE SOUS PRESSE

Au moment de mettre ce rapport sous presse, il est impossible de ne pas évoquer la grave crise que nous traversons suite à l'épidémie de Covid-19. Quand bien même celle-ci impacte l'année 2020 et non l'année sous revue, lorsque vous prendrez connaissance de ce rapport, elle sera encore bien présente.

Depuis quelques années, la nature, capricieuse, nous avait pourtant réservé des événements climatiques extrêmes... et pourtant, ce microscopique virus nous force à sortir des sentiers battus.

Il semble aussi que cette crise ait remis en valeur pour chacune et chacun l'importance de pouvoir disposer de suffisamment d'aliments de qualité chaque jour dans son assiette.

En effet, au début de l'épidémie, la demande de produits de base, notamment laitiers, a explosé, donnant même lieu à de véritables razzias. La chaîne alimentaire a dû s'adapter et en plus de la production habituelle, il a aussi fallu livrer ces quantités supplémentaires.

Merci à toutes celles et tous ceux qui ont su maintenir quotidiennement leurs efforts afin que la chaîne alimentaire continue de fonctionner! Nous pensons plus particulièrement aux producteurs, aux transporteurs, aux transformateurs, aux vendeurs et à l'ensemble du personnel de Cremo SA!

Au nom du Conseil d'administration et de la Direction

Benoît Perroud
Président du Conseil d'administration

Paul-Albert Nobs
Directeur général

Situation générale

L'ANNÉE DU REDRESSEMENT ET DES RÉALISATIONS

L'année 2019 est celle où Cremo a redressé la barre et vu le bout du tunnel.

Pour rappel, entre 2015 et 2018, la marche des affaires avait été affectée par la force du franc suisse et la baisse des cours de la poudre de lait écrémé, subséquemment l'année 2018 avait été particulièrement difficile pour Cremo. Depuis lors, la tendance s'est inversée et même si le franc suisse reste une monnaie forte, Cremo a pu bénéficier d'une remontée des cours de la poudre de lait écrémé sur les marchés internationaux.

De plus, l'exercice 2019 coïncide pour Cremo avec l'aboutissement de nombreux projets et investissements, ainsi qu'avec l'achèvement de gros chantiers, dont certains auront duré plusieurs années. Les réalisations majeures achevées en 2019 ont droit au chapitre et sont décrites plus loin dans ce rapport.

COMMERCE INTERNATIONAL SOUS HAUTE TENSION

Si Cremo a pu profiter de l'embellie sur les marchés internationaux des protéines, il n'en reste pas moins que le commerce international a été soumis à des fortes tensions et des incertitudes. Celles-ci ont été générées en premier lieu par la guerre

commerciale entre la Chine et les Etats-Unis. L'incapacité de ces deux puissances à trouver un terrain d'entente s'est traduit par une escalade des droits de douane imposés de part et d'autre. A cela s'ajoute les incertitudes liées aux futures relations commerciales entre la Grande-Bretagne et l'Union Européenne suite au Brexit décidé par le peuple britannique.

Sur fond de toutes ces tensions, il n'est pas étonnant que les blocages au niveau de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) persistent. En effet, le multilatéralisme est en crise et pousse les états visant une extension du libre-échange à conclure des accords bilatéraux et régionaux.

C'est aussi le cas de la Suisse dont la prospérité économique dépend fortement des bonnes conditions d'accès aux marchés internationaux. Il est donc logique que le Conseil fédéral continue à renforcer sa politique de libre-échange de concert avec ses partenaires de l'AELE. La conclusion des négociations d'un accord de libre-échange avec les pays du Mercosur (Brésil, Argentine, Paraguay et Uruguay) fin août 2019 constitue le progrès le plus marquant en la matière. Il reste à savoir si les produits d'appellation contrôlée bénéficieront de la protection.

Si le débat aux chambres fédérales à l'occasion de la ratification de cet accord, prévue au cours de l'année 2020, s'annonce chaud, il est évident que l'accès facilité à un marché comptant 260 millions d'habitants offre un potentiel non-négligeable pour les exportations suisses, notamment celles des fromages.

LE CHANGEMENT CLIMATIQUE DEVIENT UNE PRÉOCCUPATION MAJEURE

Il est de plus en plus reconnu que l'un des plus grands défis du 21^e siècle est le dérèglement climatique. En effet, la fréquence d'événements météorologiques extrêmes s'accélère et les records (températures, précipitations, ...) se succèdent.

En Suisse également, des événements extrêmes ont lieu plus fréquemment. Les

nuits de gel au printemps, les sécheresses estivales et les grêles en automne ne constituent plus des exceptions. Alors qu'en 2018 c'est l'été qui s'était montré particulièrement chaud, en 2019, c'est en automne que les températures ont dépassé les normes saisonnières. D'ailleurs, seules les précipitations tombées en suffisance dans de nombreuses régions ont permis d'éviter que le scénario de 2018 ne se répète.

Le changement climatique a également dominé la campagne aux élections nationales qui s'est traduit par des gains importants des partis écologistes aux chambres fédérales. Il sera intéressant de voir dans quelles mesures la nouvelle configuration politique du parlement influencera certains projets législatifs en cours, notamment la politique agricole 22+ ainsi que la révision totale de la loi sur le CO₂.



Situation générale

AVIS DIVERGENTS SUR LA POLITIQUE AGRICOLE 22+

Les résultats de la consultation portant sur le projet du Conseil fédéral de politique agricole à partir de 2020 (PA 22+) ont été marqués par des avis fortement divergents. Cela n'a rien de surprenant considérant les multiples parties prenantes qui essaient d'influencer la future politique agricole selon leurs intérêts. A cela s'ajoute le nouvel article constitutionnel sur la sécurité alimentaire voté en septembre 2017 par le peuple suisse qui donne lieu à des interprétations différentes.

Pour l'industrie laitière, il est primordial que le futur cadre législatif crée des conditions favorables pour une production à la fois performante et durable. Cette attente est justifiée puisque dans notre pays à vocation herbagère, la production laitière couplée à l'élevage du bétail est le secteur qui valorise le mieux le sol dans les régions de collines et de montagnes.

Sous cet angle, les modifications que propose le Conseil fédéral au niveau du système des paiements directs vont dans la bonne direction en augmentant les contributions aux systèmes de production durables. Cependant, cet outil doit encore être renforcé d'avantage tout en réduisant les contributions liées à la surface.

Il est également regrettable que le projet du Conseil fédéral ne donne aucune réponse à l'éventualité d'une plus grande ouverture du marché.

Dès lors, il est nécessaire que le Conseil fédéral corrige ces insuffisances dans le message qu'il élaborera à l'attention des chambres fédérales. Ceci d'autant plus que la branche a donné un signal fort en faveur d'une production laitière plus durable avec l'introduction du tapis vert au 1^{er} septembre 2019.

En revanche, la politique et les concitoyens ne doivent pas céder aux revendications des initiatives populaires sur l'eau potable propre et les pesticides de synthèse lancées pour faire pression sur la PA 22+. Excessives et disproportionnées, elles amèneraient inévitablement à une baisse de la production agricole suisse.

BAPTÊME DU FEU POUR LA SOLUTION DE REMPLACEMENT DE LA LOI CHOCOLATIÈRE

La solution de remplacement de la loi chocolatière, composée de deux fonds qui sont alimentés par un supplément de 4,5 ct./kg de lait, est entrée en vigueur au premier janvier 2019. Elle a rapidement déployé les effets attendus en réduisant notamment les disparités de prix de lait entre les différentes régions. La situation des fournisseurs de lait de Crème, pénalisés par l'ancien système, s'est ainsi améliorée.

Si la totalité des moyens mis à disposition par le fonds « réduction du prix de la matière première » a été utilisée pour soutenir l'export des produits contenant du lait suisse, la situation par rapport au fond « régulation » a été bien différente. En effet, en raison de la diminution de la production de lait d'industrie, il n'a pas été nécessaire de débloquer des moyens pour l'exportation de la matière grasse. Le fonds a dès lors atteint à fin août le plafond fixé par le règlement, à savoir CHF 10 millions, et le versement de 0,9 ct./kg lait dans ce fonds a pu être arrêté.

Derrière cette réalité se cache deux phénomènes problématiques. D'une part, la baisse de la quantité de lait acheminée vers la ligne blanche a généré une diminution des moyens mis à disposition par le fonds « réduction du prix de la matière première ». Cela a eu pour conséquence que les besoins au niveau du financement vertical, à savoir le financement de la différence entre le prix de lait suisse et le prix européen par les acteurs impliqués, étaient plus élevés. D'autre part, il manquait de la matière grasse sur le marché suisse tandis qu'une partie de cette matière a été exportée par le biais dudit fonds. Ces deux phénomènes ont finalement eu un impact négatif sur la mise en valeur du lait.

Dès lors, force est de constater que la solution de remplacement de la loi chocolatière, axée sur une situation excédentaire, doit être soumise à une analyse critique. Cette analyse devrait également inclure la prime fromagère étant donné qu'elle accentue les deux phénomènes précités.

Situation générale

COUP D'ENVOI POUR LE TAPIS VERT

L'introduction du standard sectoriel pour le lait durable en Suisse et la marque «swiss-milk green» est effective depuis le 1er septembre 2019. Ce nouveau standard vise à renforcer le positionnement du lait suisse et des produits laitiers sur le marché intérieur et également sur les marchés d'exportation. Après des discussions nourries au sein de l'IP Lait, il a été convenu de rémunérer ce standard avec un supplément de 3 ct./kg de lait A.

Cremo a toujours été derrière la mise en place d'un tel standard et a donc payé le supplément de trois centimes par kilo de lait dès le 1er septembre. Ceci malgré le fait que la répercussion du supplément sur les marchés en aval a suscité de la résistance chez certains clients.

Si le tapis vert a eu le mérite d'avoir su réunir quasiment l'ensemble de la branche, il reste toutefois nécessaire de veiller à la fois à ce que les centimes supplémentaires soient réellement perçus par les producteurs et à ce que les exigences fixées dans le délai imparti

de quatre ans le soient également. Cremo est confiante puisque, durant l'année en cours, 60% des producteurs ont adhéré à ce programme.

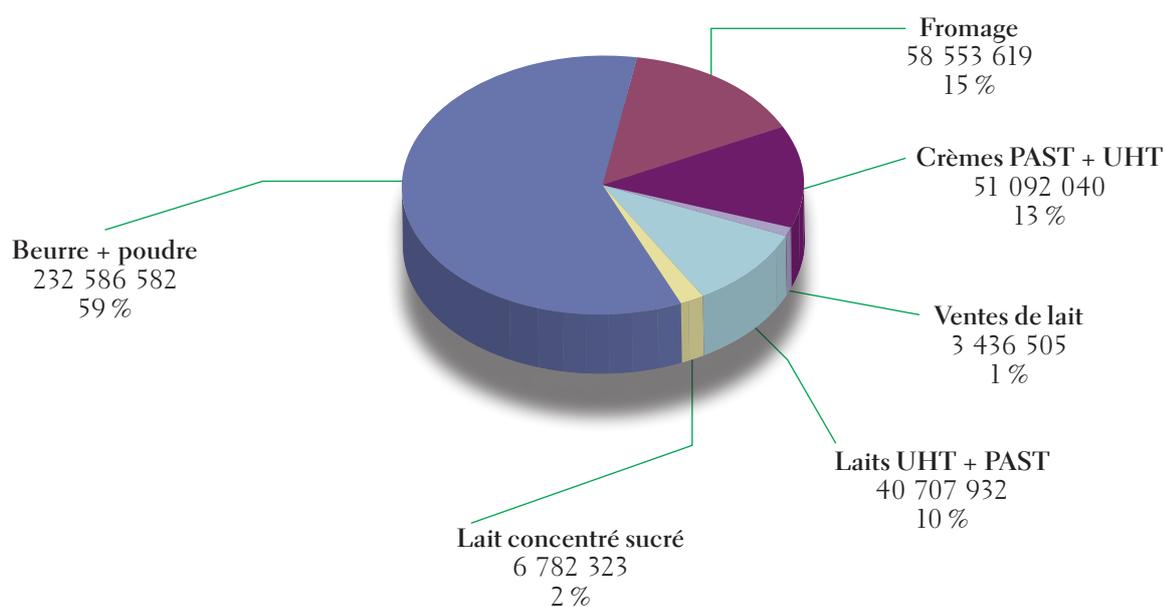
Parallèlement, la branche ne doit pas se reposer sur ses lauriers. Elle doit continuer à développer le standard afin de pérenniser la production laitière et la transformation du lait en Suisse. Ceci non seulement pour répondre aux attentes croissantes de la société et des consommateurs en matière de durabilité, mais également pour répondre aux efforts consentis dans d'autres pays laitiers.



RÉPARTITION DE LA COLLECTE DU LAIT 2019

Exprimé en kg	Lait d'ensilage	Lait de non-ensilage	Lait biologique	Total	En % du total
Lait de ligne	127 800 485	35 217 973	15 531 363	178 549 821	45,4
Lait de restriction / Divers	260 653	0	0	260 653	0,1
Pools laitiers	198 617 789	0	0	198 617 789	50,5
Lait d'industrie	15 730 738	0	0	15 730 738	4,0
Total du lait réceptionné	342 409 665	35 217 973	15 531 363	393 159 001	100,0

Mise en valeur du lait (393 159 001 kg)



Matières premières

QUANTITÉS DE LAIT EN DIMINUTION

Par rapport à l'année précédente, les quantités de lait réceptionnées ont diminué de 3,4%, soit environ 14 millions de kilos. Cependant, cette diminution ne concerne pas toutes les catégories de lait. Si le lait d'ensilage a subi une baisse d'environ 15,6 millions de kilos, les quantités de lait de non-ensilage et de lait biologique ont connu une hausse par rapport à l'année 2018.

La forte diminution des quantités de lait d'ensilage contraste avec l'évolution positive du prix moyen payé aux producteurs. En effet, pendant l'exercice 2019, ce prix a augmenté de 8,5% ce qui équivaut à une hausse de 4,8 ct/kg de lait.

ALERTE SUR LE FRONT DU BEURRE

Comme déjà mentionné, un des faits marquants de l'année 2019 est la diminution des livraisons de lait engendrant un revirement de situation au niveau des matières premières.

Ainsi, afin de pallier au manque de crème, une petite quantité de beurre étranger a même été importée à la fin de l'année. Ce phénomène n'est pas réellement nouveau puisque jusqu'en 2008, le beurre manquait aussi. Puis, dès 2009, la production a été excédentaire et les surplus ont même atteints plusieurs milliers de tonnes.

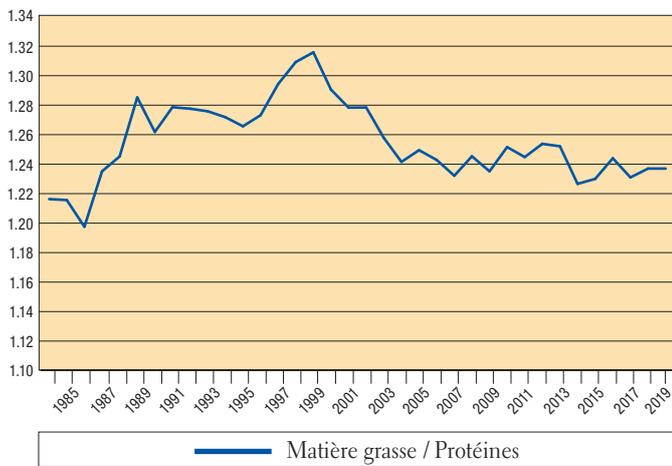
Il y a trois raisons principales à cette diminution. Premièrement la diminution de la quantité de lait. En effet, les sécheresses des années 2018 et 2019 ont eu pour conséquence une sensible diminution du cheptel laitier ainsi que la cessation d'activités d'exploitations laitières.

Deuxièmement, le système d'aide actuel génère de fausses incitations. Le prix du lait pour la fabrication de certains fromages bon marché et destinés principalement à l'exportation rémunère mieux le producteur de lait que la fabrication de beurre et de poudre; ceci quand bien même sa valorisation est plus faible. Ce qui explique aussi la diminution des quantités de lait d'ensilage reçues par Cremo.

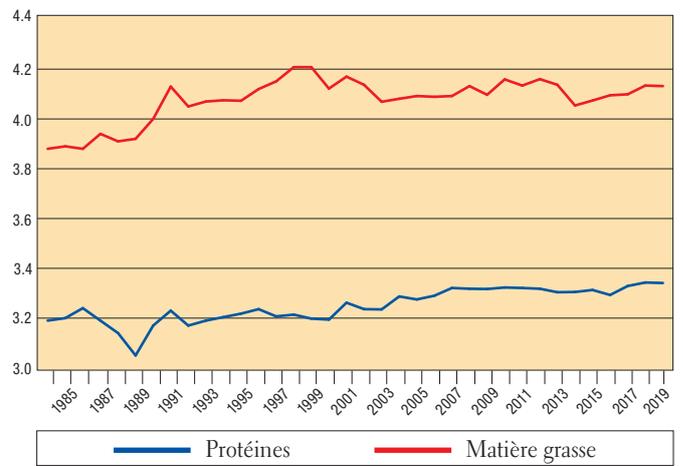
Et troisièmement, il est réjouissant de constater que la tendance amorcée de redonner ses lettres de noblesse au beurre se poursuit et que les consommateurs se montrent de plus en plus sensibles à la provenance des produits en donnant leur préférence à la production indigène.

Ces fluctuations requièrent une grande capacité d'adaptation et une flexibilité de tous les instants au sein de Cremo.

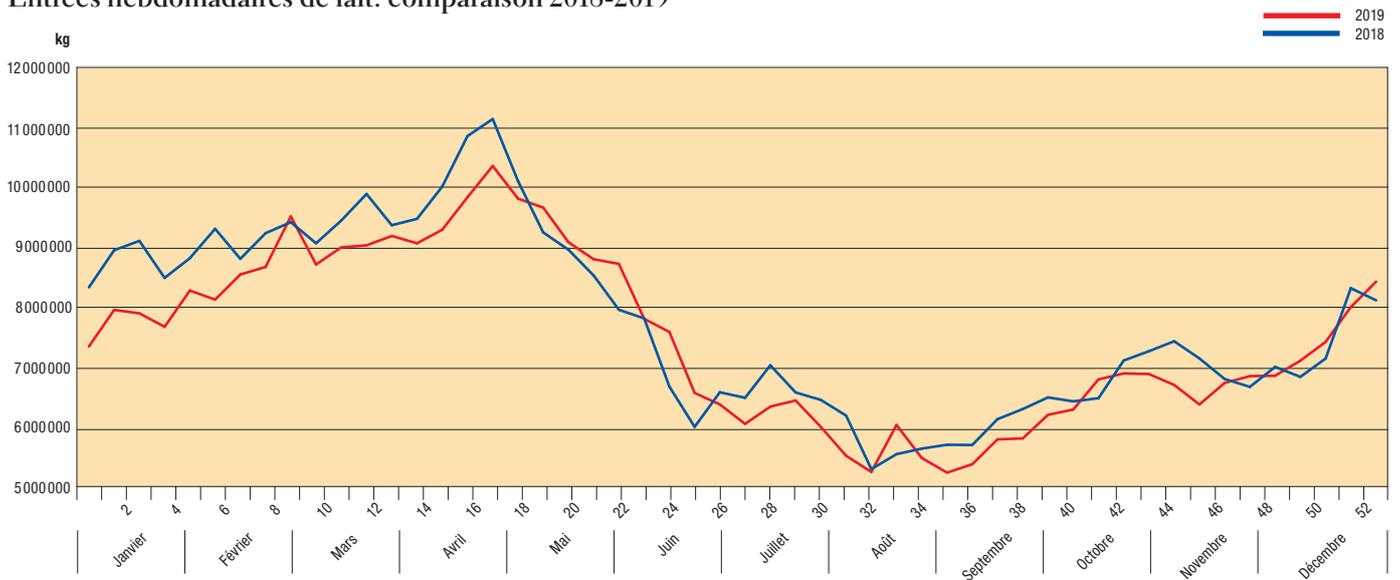
Évolution du rapport matière grasse / protéines du lait réceptionné à Cremo



Évolution des teneurs en protéines et en matière grasse du lait réceptionné à Cremo



Entrées hebdomadaires de lait: comparaison 2018-2019



Marchés et produits

LA FÊTE DES VIGNERONS – MAGNIFIQUE VITRINE DE CREMO

Durant l'année sous revue, la vente des produits Cremo a été soutenue par plusieurs événements et différents partenariats ont été prolongés ou nouvellement signés.

La Fête des Vignerons qui a eu lieu en été 2019 à Vevey constitue indéniablement le couronnement de cette stratégie. Elle a en effet réuni 1 million de visiteurs.

Cremo a participé à cette fête non seulement de manière visuelle, mais également gustative puisque les produits Cremo étaient présents dans toutes les échoppes partenaires de l'événement et dans le restaurant fribourgeois, régaland ainsi les papilles d'un large public.

Dans le cadre de cette manifestation, pas moins de 60 millions de godets de crème à café et 6 millions de portions de beurre arborant un opercule représentant les personnages de la fête ont été écoulés.

De manière visuelle ensuite, puisque le rayonnement médiatique a été sans précédent: plus de 500 médias accrédités dont 70 internationaux ont couvert l'événement. Une forte implication

des cantons a permis à la fête de résonner dans l'ensemble de la Suisse et à tous les niveaux, du monde politique au grand public. Sans oublier que Cremo a pu inviter un grand nombre de clients à cet événement, consolidant ainsi ses relations commerciales.



Parmi les autres partenariats reconduits, Cremo a poursuivi sa collaboration avec l'émission culinaire «Bon App» de la RTS, lui assurant ainsi une présence télévisuelle remarquée. Ainsi que celui avec le magazine «Le Menu» qui, depuis quinze ans, propose des menus élaborés à partir de produits de saison au goût authentique, dont la gamme de produits Cremo.

UNE VITRINE DIGITALE REVISITÉE POUR LES PRODUITS CREMO

La transformation digitale débutée les années précédentes a continué durant l'exercice sous revue. Afin d'être au plus près des besoins de la clientèle, des producteurs et du marché de l'emploi, le site internet a été retravaillé et scindé en trois parties, chacune au service d'une catégorie distincte, soit:

Site pour la clientèle : www.cremo.ch

Cette nouvelle vitrine dispose d'une fonction permettant d'afficher les valeurs nutritives et les allergies par produit. De plus, il s'agit d'un outil performant permettant de connaître les habitudes de consommation des visiteurs, afin de pouvoir optimiser la gamme de produits.

Site dédié à l'emploi : www.cremo-jobs.ch

Dédiée uniquement aux emplois, cette plateforme contient notamment une rubrique «Découvrez nos professions» expliquant les différents métiers exercés chez Cremo ainsi qu'une liste des différents centres de compétence.

Site au service des producteurs : www.cremomilk.ch

Site dédié plus particulièrement aux producteurs de lait. D'ailleurs, 40% d'entre eux ont utilisé ce moyen pour s'inscrire aux Journées des Producteurs lors du dernier exercice. Ce site va continuer d'évoluer en fonction des besoins ponctuels ou réguliers.

Quatre nouveautés : un très bel écho

Concernant ses produits, Cremo continue à innover et à adapter sa production aux nouvelles tendances et attentes des consommatrices et consommateurs. Ainsi, quatre des nouveautés lancées en 2019 ont rencontré un très bel écho !

UN PROJET DE SOLIDARITÉ RÉUSSI: « LAIT ÉQUITABLE »

Depuis plusieurs années déjà, les producteurs revendiquent le litre de lait à CHF 1.-. En 2019, cette revendication est devenue réalité pour les producteurs de la coopérative «Lait équitable». Effectivement, cette coopérative, par la voix de sa présidente, a su convaincre les acteurs nécessaires à cette réussite, soit un distributeur, une entreprise pour le conditionnement des briques, sans oublier les consommateurs; chacun d'entre eux étant disposés à faire un effort.



Afin de sensibiliser les consommateurs, les membres de la coopérative deviennent des «porte-paroles» en faisant eux-mêmes la promotion du lait et des fromages sur les lieux de vente. Les consommateurs sont séduits et les ventes ont dépassé les attentes. Fort de ce succès, davantage de points de vente, sans oublier la restauration collective et les entreprises proposent ces produits et d'autres producteurs de lait rejoignent la coopérative.

Ce label ne constitue pas l'unique gamme de lait équitable et Cremo salue toutes ces initiatives.

Marchés et produits

UNE GAMME DE DENRÉES ALIMENTAIRES FONCTIONNELLES LARGEMENT DISTRIBUÉE

Chiefs est le nom d'une jeune entreprise suisse qui se consacre au développement et à la distribution de denrées alimentaires fonctionnelles. Les dirigeants de cette société, cherchant un partenaire pour le conditionnement de leurs produits et convaincus que la valorisation du lait suisse était devenu une priorité, ont approché Cremo, connue pour le côté à la fois innovateur et qualitatif de ses produits.



En très peu de temps, Chiefs est devenue une référence en la matière et les produits sont disponibles aussi bien en grandes surfaces que dans les petits commerces, les clubs de fitness et les kiosques.

UN RACLETTE AU LAIT DE MONTAGNE

En réponse à la mondialisation, les consommateurs privilégient de plus en plus la proximité en matière alimentaire et les productions locales sont encouragées. Fort de ce constat, après le lancement réussi en 2018 du Mazot Bio, Cremo élargit sa gamme avec un produit au lait de montagne du Val-d'Illiez.

Son goût unique, ni trop fort, ni trop doux, est renforcé par une saveur plus florale, typique des laits de montagne.



RACLETTE DU VALAIS AOP VALDOR

Pour son plateau de dégustation 600 gr de Raclette du Valais AOP Valdor, Cremo a remplacé les inscriptions de provenance imprimées sur des étiquettes en plastique par une gravure dans le plateau en bois.



En effet, tels les petits ruisseaux qui font de grandes rivières, les petites économies de réduction d'énergie ont aussi leur importance ! Le résultat est non seulement plus écologique, mais il amène une touche raffinée prouvant s'il le faut, qu'écologie et harmonie peuvent faire bon ménage.

RÉDUCTION DE L'EMPREINTE ÉCOLOGIQUE

La nature étant la source même de ses produits, Cremo n'a pas attendu que l'environnement soit au cœur de toutes les discussions pour s'y intéresser. Ces mesures concernent deux domaines principaux: l'air et l'eau.

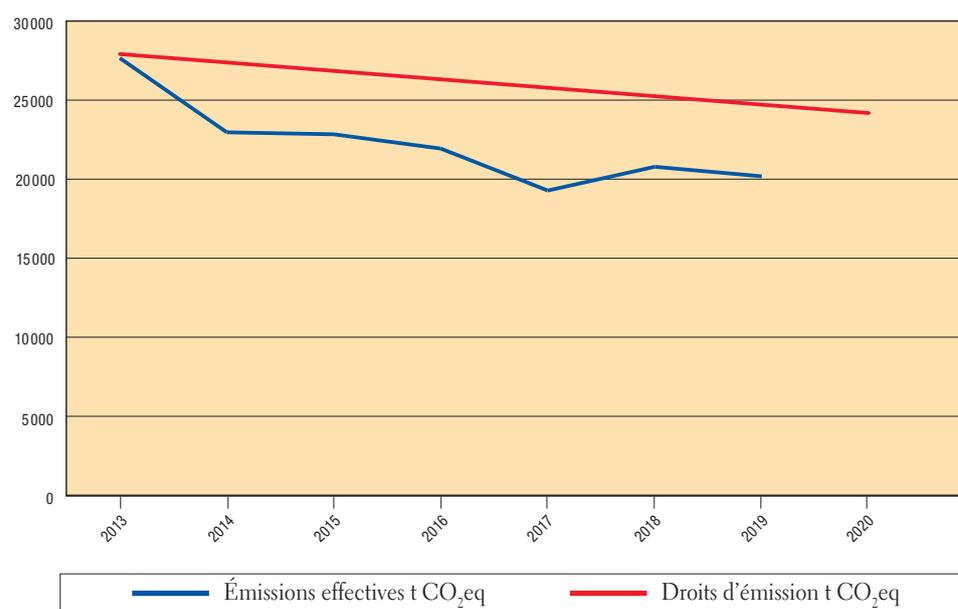
AIR : RÉDUCTIONS DE CO₂

Consciente que la gestion de l'énergie passe par la réduction de CO₂, Cremo a signé de manière volontaire, une première convention d'objectifs avec la Confédération en 2008 déjà. A cette époque, Cremo faisait figure de pionnière car ces conventions se sont généralisées plus tard.

En 2013, la convention a été renouvelée pour une période de 8 ans; son objectif est de limiter le rejet à 208'379 tonnes de CO₂éq. entre le 1^{er} janvier 2013 et le 31 décembre 2020, soit une diminution de 15% des émissions. Afin d'atteindre ces objectifs, plusieurs mesures ont été mises en place, avec le soutien et le suivi de notre interlocuteur, l'Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEc).

Ces mesures ont permis de restreindre nos émissions d'environ 44'000 tonnes de CO₂éq entre 2013 et 2019, soit 22%. L'objectif de la convention sera donc nettement respecté.

Droits d'émission CO₂ - Convention d'objectifs 2013-2020



Environnement

Sans passer en revue toutes les réalisations, en voici les principales.

Lucens

Les effets ont été particulièrement significatifs sur ce site grâce à des investissements conséquents, notamment:

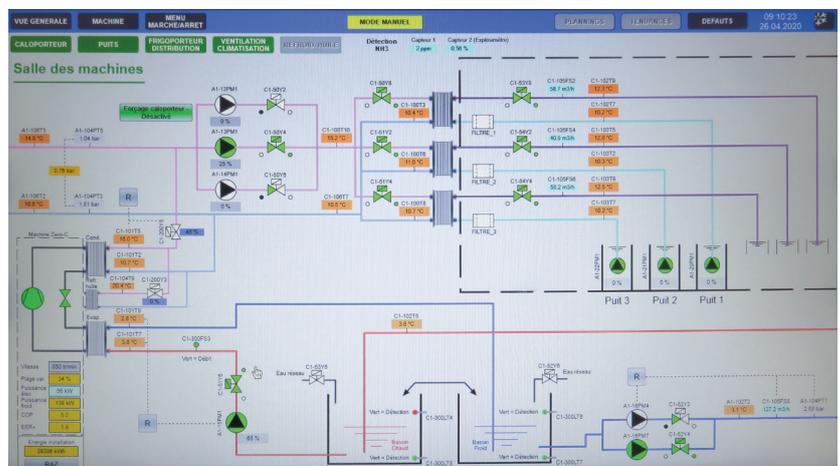
- à l'acquisition de quatre nouveaux échangeurs
- au remplacement de chaudières à vapeur
- au changement de transformateurs et des cellules basses tensions
- à l'installation d'osmose inverse: reconcentrant les produits destinés au séchage dans le but de limiter le volume de matière à sécher par l'évaporateur gourmand en énergie
- et à la réalisation d'une seule installation d'eau glacée remplaçant plusieurs anciennes.

Villars-sur-Glâne

Comme planifié, une partie des activités de séchage de poudre a été partiellement transférée de Lucens à la nouvelle tour du site de Villars-sur-Glâne. Cette nouvelle tour a de nombreux avantages: augmentation de la capacité de production, diminution drastique de la consommation énergétique, tout en améliorant la sécurité du personnel.

Sierre

Sur ce site, le concept d'évacuation des eaux a été entièrement remis à jour. Cremo a investi dans un projet novateur de puits de pompage d'eau de la nappe phréatique pour sa production de froid. Il s'agit d'une réalisation dont les avantages sont nombreux: d'une part écologique puisque le rejet dans la nappe phréatique a été contrôlé et validé; d'autre part, ce système offre un meilleur rendement et il est moins sensible aux conditions de température extérieure.



Mont-sur Lausanne

L'analyse a montré que peu de changements étaient nécessaires sur ce site. De sorte que seules les installations de froid et la chaudière à vapeur sont en cours de remplacement. La réduction des émissions CO₂ en découlant est néanmoins importante.

Thoune

Ce site n'est pas en reste puisque le remplacement des chaudières à vapeur est déjà partiellement réalisé. Ici, le plus grand gain est le rendement de ces installations.

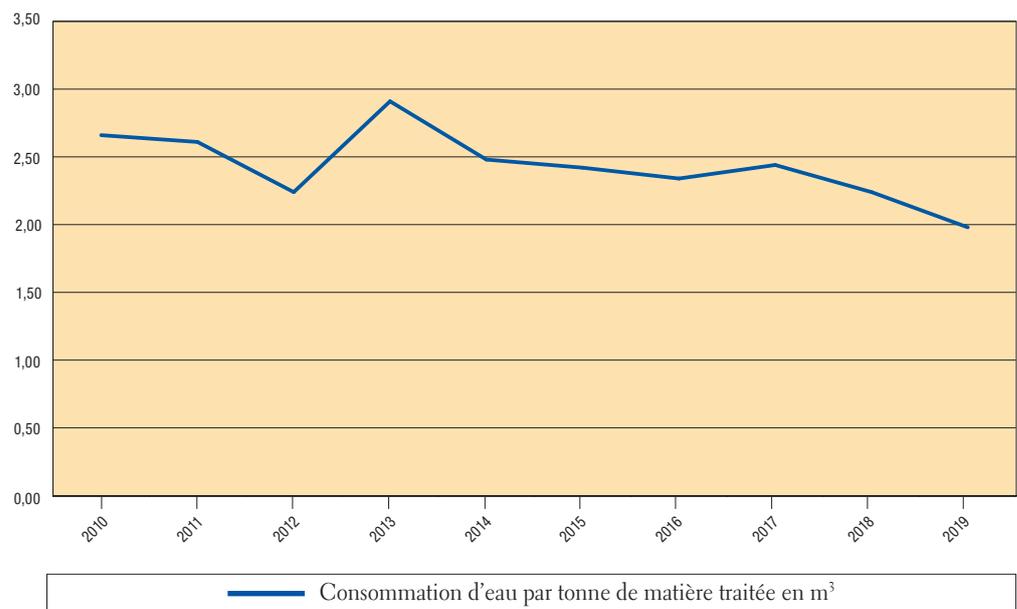
EAU : ENJEUX QUANTITATIFS ET QUALITATIFS

L'enjeu est double : non seulement la réduction de la consommation, mais également l'amélioration de la qualité des paramètres de rejets d'eaux usées. Sans décrire tous les exemples, en voici deux concrets.

Villars-sur-Glâne

Les mesures ont permis une diminution de la consommation d'eau de 25 % par kilo de matière traitée en 10 ans.

Consommation d'eau par tonne de matières traitées - Villars-sur-Glâne



Environnement

Ceci a été rendu entre autre possible par une meilleure récupération des eaux d'évaporation vers le système de production, soit pour la chaufferie, la régénération des eaux des tours de refroidissement et pour la station de nettoyage de la fromagerie. Le surplus de ces mêmes eaux n'est plus acheminé vers la STEP, mais directement dans la canalisation d'eau claire après avoir bien sûr contrôlé les paramètres, soit la conductivité. Une nouvelle gestion des bassins d'eaux usées intermédiaires a permis de lisser les débits résiduels vers la STEP ce qui est un paramètre important pour sa gestion. De plus, l'évolution de la charge totale en DCO est en diminution régulière. Un exemple parmi d'autre, la mise en place de la nouvelle centrifugeuse Tetrapak à la beurrerie a permis à ce secteur de diminuer de 29% sa charge de DCO.

Crema est fière d'être un maillon de la chaîne du développement durable de notre économie laitière!



Sierre

Les eaux de production ont été séparées des eaux claires, permettant d'améliorer le processus de prétraitement des eaux de production. Pour finir, les eaux de pluie sont maintenant infiltrées à l'aide de deux puits.



ZOOM SUR LES RÉALISATIONS MAJEURES ACHEVÉES EN 2019

Les réalisations achevées durant l'année en cours sont nombreuses.

Comme cité précédemment, de nombreux projets ont été réalisés sur le site de Lucens. Tout d'abord, il y a eu la mise hors service de l'ancienne tour de séchage, puis les travaux «de rajeunissement» et de mise en conformité aux normes environnementales les plus récentes sur la seconde tour. Le personnel du service technique a mis les bouchées doubles et celle-ci est à nouveau en service depuis la fin de l'année. Dans son souci de garantir la sécurité de l'emploi pour son personnel, Cremo a proposé aux équipes concernées des transferts sur d'autres sites.

A Villars-sur-Glâne, la nouvelle tour de séchage a été mise en service comme prévu en fin d'année après avoir passé avec succès des tests poussés afin de détecter les points critiques, «les maladies d'enfance».

Les installations de remplissage de poudre en grands conditionnements, appelés «Big-Bag» ont été modernisées. Ce qui a permis

d'augmenter la cadence de production, tout en assurant une meilleure sécurité pour le personnel, une hygiène accrue et une plus grande stabilité des sacs durant le transport.

Sur le site du Mont-sur-Lausanne, de nouveaux aménagements renforcent la position actuelle de centre de compétence pour les produits frais tout en permettant d'absorber de nouveaux volumes selon les besoins à plus long terme. La capacité de préparation des yogourts a notablement augmenté grâce à deux nouvelles installations et une deuxième station de dosage pour la remplisseuse des bouteilles UHT a été inaugurée. Pour finir, le succès de Tetra Pak format «Edge» ne se démentant pas, il a été nécessaire de doubler l'installation de remplissage.

Le site de Sierre peut se concentrer sur ses spécificités, soit la fabrication et le conditionnement de fromages ainsi que de la production du Latesso. Les eaux de production ont été séparées des eaux claires, permettant d'améliorer le processus de prétraitement des eaux de production, soit la neutralisation. Cette dernière a ensuite été optimisée. Les eaux de pluie en provenance des toitures et des places revêtues sont maintenant infiltrées à l'aide de deux puits. Les autres projets achevés durant l'exercice sont notamment la sécurisation de la réception du lait ainsi que diverses études de remplacement de machines et d'équipements.



Production

LA QUALITÉ À TOUS LES ÉCHELONS

Chacun s'accorde à dire que les produits Cremo sont excellents, aussi bien au niveau de leur goût que de leur qualité.

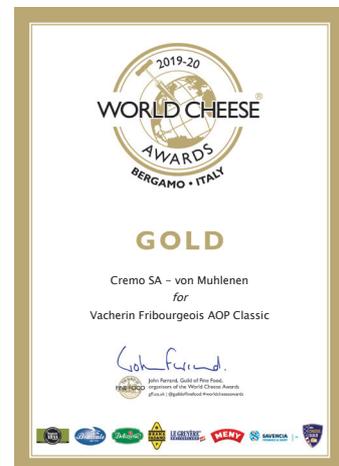
Cette qualité commence par une matière première irréprochable et Cremo récompense les fournisseurs qui livrent un lait sans substance inhibitrice et dont le nombre de germes et de cellules somatiques est inférieur à la valeur limite fixée.

Ne se reposant pas sur ses lauriers, Cremo continue d'investir dans ce domaine et, en 2019, elle a acquis de nouveaux instruments d'analyses physico-chimiques à la pointe de la technologie ; ceux-ci permettent de mesurer les paramètres de qualité très rapidement.

La tendance actuelle s'orientant vers les produits sans lactose, Cremo est maintenant à même d'effectuer les mesures du taux de lactose en interne.

La maîtrise de la qualité sur les produits finis étant également nécessaire, Cremo effectue des analyses trimestrielles sur les échantillons témoins à la date de péremption.

Grâce à cette qualité, nos produits reçoivent des récompenses. En 2019, lors de l'un des plus importants concours mondiaux de fromages qui a lieu chaque année à Bergame (IT), Cremo a décroché 24 distinctions surpassant même le succès de l'année précédente ! Ce n'était pas moins de 3'800 fromages issus de 42 pays qui y ont été évalués par 260 experts. Cremo y a été représenté avec 31 fromages et obtenu les 24 distinctions suivantes : 5 médailles de bronze, 9 médailles d'argent, 9 médailles d'or et 1 médaille super gold.



FIN D'APPRENTISSAGE

L'apprentissage permet d'acquérir des compétences professionnelles ainsi qu'une précieuse expérience pratique. Grâce à ce bagage, plusieurs portes peuvent ensuite s'ouvrir, que cela soit avec des perfectionnements dans la même branche ou dans une autre activité.

Crema félicite chaleureusement ses apprenties et apprentis qui ont obtenu leur certificat de capacité en 2019. Elle remercie également les formatrices et formateurs pour leur investissement et leur disponibilité.

FORMATION CONTINUE

Dans un monde en constante évolution, la formation continue occupe une place majeure, que cela soit la validation de compétences professionnelles techniques ou l'acquisition de nouvelles connaissances.

NOMINATIONS

Lors de sa dernière séance de l'année, le Conseil d'administration a nommé deux nouveaux fondés de pouvoir :

Laure Rousseau et Hanspeter Schnell

Déborah Durig	CFC de technologue du lait
Lorine Ferrari	CFC d'employée de commerce
Nathanaël Habegger	CFC de technologue du lait
José Luis Santos Barros	CFC d'opérateur sur machines automatisées

Crema encourage son personnel dans ce sens et félicite :

Jérôme Bruegger, Arnaud Clément, Pasquale Crudo, Michaël Kramer, Simon Yerly	Examen de raccordement de matériels électriques selon l'art. 15 OIBT
David Aparisi Garcia	CFC de constructeur métallique, selon l'art. 32 OFPr
Vanessa Fasel	Certificat d'assistante Marketing
Robin Papaux	Diplôme Fédéral de technologue en industrie laitière
Pascal Pillonel	Diplôme Fédéral de technologue en industrie laitière

Services généraux

CHARLOTTE FRINGELI – TECHNOLOGUE DU LAIT MÉDAILLÉE D'OR!

Les premiers SwissSkills des technologues du lait se sont tenus à Flawil (SG) le 16 novembre 2019. A l'issue de la journée, c'est Charlotte Fringeli qui est montée sur la plus haute marche du podium devant deux autres romands. Elle a effectué son apprentissage chez Cremo, puis a commencé à travailler à la Fromagerie des Franches-Montagnes du Noirmont. Cremo est fière d'avoir contribué à cette réussite et réitère ses félicitations à Charlotte Fringeli.

Les vingt candidats retenus lors des sélections régionales ont dû passer plusieurs épreuves: un test théorique, un exercice de communication-marketing ainsi qu'une série de tâches pratiques. Celles-ci se sont succédées sous les yeux des spectateurs et des experts ; elles comprenaient entre autres le brassage d'un yogourt, le remplissage des moules à fromage puis le changement du joint d'une vanne papillon, un geste indispensable pour respecter l'hygiène.



Cette compétition dédiée aux apprentis de la branche est organisée non seulement afin qu'ils puissent se mesurer, mais également comme opération de charme pour présenter ce métier auprès des jeunes. Dans ce but, un programme diversifié a été proposé aux quelques 2'000 visiteurs dans les bâtiments

de formation en parallèle des épreuves. Des apprentis et des formateurs étaient à disposition des jeunes et des parents afin de répondre à leurs questions.

Il est vrai que l'industrie laitière, et plus globalement le secteur agro-alimentaire, fait face à un manque de relève et

la formation est un enjeu essentiel. Ainsi, Cremo est présente au Forum des métiers et y organise une Journée découverte de l'apprentissage de «technologue du lait».

JUBILAIRES

En 2019, Cremo a accueilli 63 jubilaires comptabilisant au total 1205 années! Comme chaque année, Cremo a mis la fidélité de ses collaboratrices et collaborateurs à l'honneur lors de la traditionnelle soirée du personnel. De nos jours, on cède plus

rapidement aux sirènes de la mode, mais les modes passent... et la Direction de Cremo encourage les jeunes générations à s'inspirer de ces modèles afin de garantir la transmission d'un précieux savoir-faire.

45 ans : Jean-Pascal Gailland et Max Schmutz

35 ans : Gérard Clément et Marcel Dafflon

30 ans : Paul Baechler, Gilles Balaguer, Charles Cotting, Martin Jaeger, Carlos Pontes Loureiro, Emilio Porras, Damien Rolet

25 ans : Patrick Bagnoud, Carlos Manuel Barreiro, Olivier Clément, Pierre-Alain Dayer, Alexandre De Luca, Viviane Guisolan, Manuel Pereira-Fernandes, René Ruch, Ronald Schmid

20 ans : Ulrich Bachmann, Jean-Pierre Benz, Joaquim Da Fonte, Antonio De Sousa Texeira, Christoph Fuchs, Longange-Augustin M'Ba, Xhavid Morina, David Nussbaumer, Corinne Pecalvel, Anton Roggo, Marie-Albine Tudisco Nanchen

15 ans : Naser Agushi, Ana Barros Madureira Acurcio, Jérôme Bruegger, Jakob Buergisser, Sebastian Cina, Sabrina Danzi, Chrisoph Hofer, Véronique Métral, Prima Rechsteiner, Christoph Sigg, Thomas Stettler, Corinne Véz, Bernhard Zahno, Pascal Zurkinden

10 ans : Paula Sofia Almeida Da Costa, Max Beaud, Arménio Cardoso Alves, Pedro José Costa, Elie Gillet, Stephan Haenni, Samuel Hubert, Claude Jaquier, Mario Mauron, Xavier Morand, Marcel Moser, Fahrudin Omerovic, Mickaël Petitcolin, Roland Pidoux, Anna-Maria Rubino, Luis Enrique Silva Ccanto, Laurent Tissier, Rolf Weingart

RETRAITÉS

Cremo remercie les retraités pour leur collaboration et leur fidélité durant ces années. Désormais, cette nouvelle liberté leur offre la chance de pouvoir – enfin! - se concentrer

sur leurs proches et leurs passions quelles qu'elles soient ou, pourquoi pas, pour en découvrir de nouvelles!

Marcel Dafflon, Jean-François Deillon, Albert Hetzel, Micheline Mertl, Monique Raemy, Anton Riedo, René Ruch, Jacqueline Thévoz, Werner Wenger

Rouleaux d'asperges au bœuf

Pour la recette, rendez-vous sur le site « le menu » - www.lemenu.ch



La crème à rôtir de Cremo

La crème à rôtir de Cremo est un beurre liquide sans aucun additif. Il s'agit donc d'un produit parfaitement naturel. Cette pure crème de beurre surprend et convainc par son goût raffiné, sa texture onctueuse et ses propriétés culinaires uniques. Elle peut être chauffée à 180° C, sans noircir ni éclabousser - le produit idéal pour tous les plats à base de viandes, pommes de terre ou légumes poêlés. Sans compter qu'elle peut tout à fait être conservée à température ambiante.

CHIFFRE D’AFFAIRES

Le chiffre d'affaires de l'année 2019 s'établit à CHF 491,8 millions, en hausse de CHF 16,6 millions par rapport à l'année précédente.

Sur le marché intérieur, alors que les prix ont bénéficié d'une légère amélioration, les volumes ont suivi des courbes très diverses. Des faibles entrées de crème et de lait ont découlé une production de beurre en nette baisse, alors que les laits et boissons ainsi que les fromages ont enregistré une hausse des ventes.

La correction des prix suite à l'écoulement des stocks d'intervention de poudre de lait écrémé en Europe ainsi que le développement de nouveaux marchés pour les sous-produits séchés ont permis à Cremo de vendre des volumes plus élevés et de profiter d'une meilleure valorisation.

MARGE BRUTE

L'exercice 2019 enregistre une marge brute de CHF 144,9 millions, en hausse de CHF 5,8 millions en comparaison à l'exercice 2018.

Hormis l'amélioration des ventes, l'abandon du plafond de soutien du prix des protéines qui aura duré de septembre 2017 à décembre 2018 a permis à Cremo de retrouver un mode de fonctionnement quasiment normal.

Le prix de la matière première payé au producteur est ainsi à nouveau directement lié à la valorisation des produits finis.

CHARGES D’EXPLOITATION

Les charges d'exploitation se montent à CHF 126,2 millions, soit sensiblement identiques à celles de l'exercice 2018. Il est à relever une légère augmentation des charges de personnel pour répondre au développement et à la fabrication de nouveaux produits à haute valeur ajoutée.

Le plan d'économie, démarré en 2018, a poursuivi son cours, notamment par la mise en service de deux tours de séchage supplémentaires à Villars-sur-Glâne et la poursuite de la rationalisation des compétences.

RÉSULTAT

A la faveur d'une amélioration sensible de la valorisation des produits et d'une maîtrise des dépenses faisant l'objet d'une attention de tous les jours, le résultat de l'exercice 2019 a pu être nettement redressé. L'exercice présente ainsi un bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements (EBITDA) de CHF 18,7 millions, améliorant de CHF 5,7 millions celui de l'exercice 2018. Après deux années de pertes, Cremo renoue avec un bénéfice d'entreprise qui se monte à CHF 0.4 million.

Au cours de l'année 2019, aucune opération extraordinaire significative n'a influencé le résultat.

Évolution des activités

FINANCEMENT VERTICAL

L'entrée en vigueur de la solution de remplacement de la loi chocolatière a généré la constitution des fonds de réduction du prix de la matière première et de régulation auprès de l'Interprofession du Lait. Ces fonds ne permettent pas de couvrir la totalité de la différence entre le prix du lait suisse intégré dans les produits transformés exportés et le prix de lait étranger, s'il était intégré dans ces mêmes produits.

Par convention, le solde résiduel est reporté sur la branche laitière par une déduction des exportateurs aux transformateurs de premier échelon au titre de financement vertical. Le montant ainsi décompté durant l'exercice 2019 sera reporté aux fournisseurs durant les prochains mois.

Les états financiers comportent une dissolution de réserve sur stocks de CHF 3,0 mios en lien avec ce financement vertical.

ANALYSE DES RISQUES

Dans le cadre de l'une de ses séances, le Conseil d'administration a évalué les risques liés à l'activité de Cremo et à son environnement. Cette évaluation tient compte de la probabilité de survenance d'événements qui porteraient préjudice aux ressources de la société.

PERSPECTIVES D'AVENIR

La solution de remplacement de la loi chocolatière a permis une meilleure cohérence de l'impact de la régulation sur le prix de la matière, tout en laissant à chaque acteur la marge de manœuvre nécessaire à la meilleure valorisation possible de ses produits.

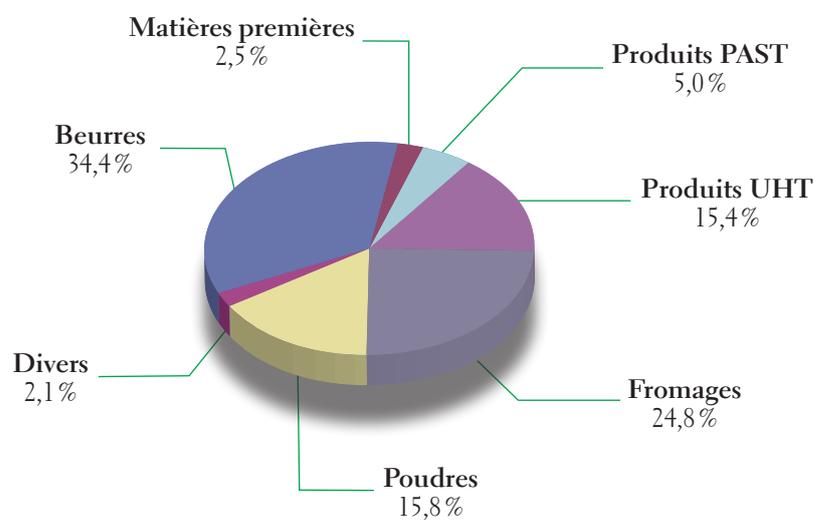
Il est toutefois observé que les mécanismes mis en place pour assurer l'approvisionnement du pays en produits laitiers ont été construits sur le postulat d'une production laitière excédentaire. Au cours des dernières années, nous observons deux effets ; le premier est une baisse de la production globale du pays et le second est une augmentation du lait transformé en fromage, aux dépens des autres produits laitiers.

Dans ce contexte, l'industrie laitière et plus particulièrement les centrales, doivent trouver des solutions permettant une valorisation homogène d'une matière première de haute qualité.

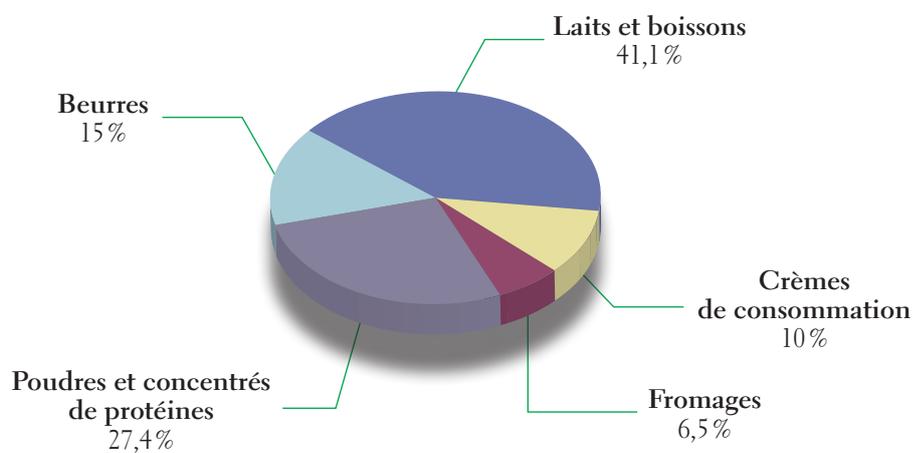
		2019	2018	Variations
Matières premières (en millions de kg)				
Laits	Total	393,0	407,0	- 3,4%
Crèmes:				
– centrifuge de lait		29,0	31,8	- 8,8%
– centrifuge de petit-lait		2,3	2,5	- 8,0%
	Total	31,3	34,3	- 8,7%
Personnel				
Siège		344	325	5,8%
Unités décentralisées		471	478	- 1,5%
Apprentis		18	21	- 14,3%
	Total	833	824	1,1%
Nombre de postes de travail à temps complet				
Siège		294	283	3,9%
Unités décentralisées		433	431	- 0,5%
Apprentis		18	21	- 14,3%
	Total	745	735	1,4%
Énergie et consommations				
Électricité	kWh	47 258 251	48 970 444	- 3,5%
Eau	m ³	1 636 163	1 731 713	- 5,5%
Énergies thermiques				
• Combustibles				
– Huile de chauffage	litres	209 264	261 643	- 20,0%
	kWh	2 079 498	2 599 999	- 20,0%
– Gaz	kWh	113 744 903	117 348 212	- 3,1%
• Chaleur à distance	kWh	25 291 330	25 441 288	- 0,6%
	Total énergies thermiques	141 115 731	145 389 499	- 2,9%
Diesel	litres	1 120 990	1 105 737	1,4%
	pour 100 km	30,22	29,61	2,1%
	km	3 709 154	3 734 792	- 0,7%

Évolution des activités

Répartition du chiffre d'affaires par groupe de produits



Répartition des productions (Base : en tonnes de produits finis)



Etats financiers 2019

Bilan au 31 décembre	31
Compte de résultat	32
Tableau de financement	33
Annexe aux comptes arrêtés au 31 décembre	34
Rapport de l'organe de révision.....	45
Organes de Cremo	47

Bilan au 31 décembre

En milliers de CHF	Notes	2019	%	2018	%
Actif					
Trésorerie		3 586	1,2	7 165	2,4
Créances résultant de la vente de biens et de prestations de services	2.1	56 618	18,7	52 413	17,2
Autres créances à court terme		3 259	1,1	4 607	1,5
Stocks	2.2	41 503	13,8	46 776	15,4
Actifs transitoires		3 811	1,3	5 447	1,8
Total actif circulant		108 777	36,1	116 408	38,3
Immobilisations financières	2.3	16 912	5,6	13 467	4,4
Participations	2.4	3 589	1,2	3 589	1,2
Immobilisations corporelles	2.5	171 728	56,9	170 203	55,9
Immobilisations incorporelles		703	0,2	548	0,2
Total actif immobilisé		192 932	63,9	187 807	61,7
TOTAL DE L'ACTIF		301 709	100,0	304 215	100,0
Passif					
Dettes résultant de l'achat de biens et de prestations de services		46 451	15,4	50 728	16,7
Dettes à court terme portant intérêt	2.6	27 497	9,1	38 871	12,8
Autres dettes à court terme	2.7	1 030	0,4	978	0,3
Passifs transitoires		4 014	1,3	2 845	0,9
Total fonds étrangers à court terme		78 992	26,2	93 422	30,7
Dettes à long terme portant intérêt	2.8	50 791	16,8	39 282	12,9
Total fonds étrangers à long terme		50 791	16,8	39 282	12,9
Total fonds étrangers		129 783	43,0	132 704	43,6
Capital-actions	2.9	17 295	5,7	17 295	5,7
Réserves légales issues d'apport en capital :					
– Réserves issues d'apport en capital	2.9	36 625	12,1	36 806	12,1
– Autres réserves issues du capital	2.9	181	0,1	-	-
Réserve légale générale issue du bénéfice		126 898	42,1	126 898	41,7
Réserve facultative issue du résultat :					
– Pertes cumulées		-9 488	-3,1	-2 003	-0,7
– Bénéfice / Perte de l'exercice	2.9	415	0,1	-7 485	-2,4
Total fonds propres	2.9	171 926	57,0	171 511	56,4
TOTAL DU PASSIF		301 709	100,0	304 215	100,0

Compte de résultat

En milliers de CHF	Notes	2019	% CA	2018	% CA
Produits nets des ventes de biens et de prestations de services		486 988	99,0	469 246	98,7
Autres produits d'exploitation		4 852	1,0	5 965	1,3
Chiffre d'affaires net		491 840	100,0	475 211	100,0
Variation des stocks de produits finis et semi- finis		-6 146	-1,2	10 234	2,2
Total des produits d'exploitation		485 694	98,8	485 445	102,2
Charges de matière		-340 770	-69,3	-346 300	-72,9
Bénéfice brut		144 924	29,5	139 145	29,3
Charges de personnel		-62 387	-12,7	-61 835	-13,0
Autres charges d'exploitation :					
– Energie et consommation		-15 396	-3,1	-15 070	-3,2
– Autres frais de production		-4 496	-0,9	-5 084	-1,1
– Entretien et réparation		-6 408	-1,3	-6 665	-1,4
– Frais de transport		-25 787	-5,3	-25 465	-5,4
– Frais d'exportation		-763	-0,2	-670	-0,1
– Publicité et frais de vente		-4 924	-1,0	-5 344	-1,1
– Frais généraux divers		-6 075	-1,2	-5 992	-1,3
Total des charges de personnel et des autres charges d'exploitation		-126 236	-25,7	-126 125	-26,6
Bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements (EBITDA)		18 688	3,8	13 020	2,7
Amortissements		-17 746	-3,6	-18 221	-3,8
Bénéfice / Perte avant intérêts et impôts (EBIT)		942	0,2	-5 201	-1,1
Produits financiers	2.10	1 979	0,4	1 671	0,4
Charges financières	2.11	-3 138	-0,6	-3 174	-0,7
Produits hors exploitation		936	0,2	599	0,1
Charges hors exploitation		-445	-0,1	-511	-0,1
Bénéfice / Perte ordinaire avant impôts		274	0,1	-6 616	-1,4
Produits exceptionnels, uniques ou hors période	2.12	759	0,1	566	0,1
Charges exceptionnelles, uniques ou hors période	2.13	-118	0,0	-919	-0,2
Bénéfice / Perte avant impôts		915	0,2	-6 969	-1,5
Impôts directs		-500	-0,1	-516	-0,1
Bénéfice / Perte de l'exercice		415	0,1	-7 485	-1,6

Tableau de financement

En milliers de CHF	2019	2018
<i>Bénéfice / Perte de l'exercice</i>	415	-7 485
<i>Fonds provenant de / utilisés par l'exploitation</i>		
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	17 746	18 221
Autres éléments sans effets monétaires	110	-43
Gain / Perte sur cession d'immobilisations corporelles	-262	66
Augmentation / Diminution des créances résultant de la vente de biens et de prestations de services et des autres créances à court terme	-2 857	4 850
Diminution des actifs transitoires	1 636	779
Diminution / Augmentation des stocks	5 273	-9 739
Diminution / Augmentation des dettes résultant de l'achat de biens et de prestations de services	-4 277	2 286
Augmentation / Diminution des autres dettes et des passifs transitoires	1 221	-3 233
Total des fonds provenant de l'exploitation	19 005	5 702
<i>Fonds provenant des / utilisés pour les investissements</i>		
Octroi de prêts aux sociétés du groupe	-3 846	-5 687
Octroi de prêts à des tiers / Achat de titres / Augmentation de dépôts de garantie	-17	-751
Remboursement de prêts aux sociétés du groupe	4	5
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-18 566	-27 924
Cession d'immobilisations corporelles	447	21
Total des fonds utilisés pour les investissements	-21 978	-34 336
<i>Fonds provenant des / utilisés pour les activités de financement</i>		
Augmentation de dettes bancaires à court terme	1 998	22 002
Remboursement de dettes hypothécaires	-580	-580
Remboursement / Augmentation de prêts des sociétés du groupe	-15	231
Remboursement d'engagements de leasing	-2 009	-1 475
Remboursement d'autres dettes à long terme portant intérêt	-	-189
Total des fonds utilisés pour / provenant des activités de financement	-606	19 989
Variation de la trésorerie	-3 579	-8 645
Trésorerie en début d'exercice	7 165	15 810
Trésorerie en fin d'exercice	3 586	7 165

I. PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES DE VALORISATION

1.1 Généralités

Les comptes annuels de Crema S.A., domiciliée à Villars-sur-Glâne, ont été établis conformément aux dispositions du droit comptable suisse (titre trente-deuxième du Code des obligations). Les principaux principes comptables appliqués qui ne sont pas prescrits par la loi sont décrits ci-après.

Certains chiffres ont été reclassés pour l'année 2018 afin d'assurer la comparabilité avec les positions de l'exercice 2019.

1.2 Méthodes de valorisation et définitions

Produits nets des ventes de biens et de prestations de services

Les produits nets des ventes de biens et de prestations de service sont constitués de ventes à des tiers et de prestations de services envers des tiers, moins les rabais, les ristournes et les impôts sur les ventes. Les ventes sont comptabilisées lors de la livraison.

Trésorerie

La trésorerie est composée des avoirs en caisse, ainsi que des comptes courants bancaires. Ils sont évalués à leur valeur nominale.

Conversion des monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont converties en francs suisses au cours de change en vigueur au moment où elles sont

effectuées ou, si elles sont couvertes à terme, à celui de l'instrument de couverture utilisé. Les différences de change qui résultent des opérations précitées sont inscrites au compte de résultat.

Les actifs et les passifs en monnaies étrangères sont convertis au cours de change en vigueur à la clôture, à l'exception des participations qui sont converties au cours historique. Les différences de change sont enregistrées au compte de résultat à l'exception des gains de change non réalisés sur la réévaluation des actifs immobilisés et des fonds étrangers à long terme.

Créances résultant de la vente de biens et de prestations de services

Les débiteurs sont portés en compte à leur valeur nominale après déduction des corrections de valeur nécessaires. Les risques de solvabilité sont couverts par des assurances et par des corrections de valeur nécessaires pour les risques spécifiques.

Stocks

Les stocks de matières premières sont valorisés au coût d'achat, de même que les produits finis achetés.

Les produits en cours et finis sont valorisés au prix de revient, qui comprend les coûts directs de production et l'allocation des frais communs des centres de production.

Annexe aux comptes

La méthode du FIFO (first in, first out ou premier entré, premier sorti) est appliquée pour la comptabilisation des mouvements des stocks.

Si la valeur réalisable d'un article venait à être inférieure à la valeur calculée selon les méthodes décrites ci-dessus, une correction de valeur serait constituée pour la différence.

Comptes de régularisation

Les actifs transitoires comprennent les charges payées d'avance concernant l'exercice suivant, ainsi que les produits afférents à l'exercice en cours et qui seront encaissés ultérieurement.

Les passifs transitoires comprennent les produits afférents à l'exercice suivant encaissés d'avance, ainsi que les charges imputables à l'exercice en cours et qui ne seront payées qu'ultérieurement.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent des titres dans des sociétés dont le pourcentage de détention est inférieur à 20 % et des prêts.

Les titres non cotés sont montrés à leur valeur d'acquisition, diminuée des amortissements nécessaires pour refléter leur valeur réelle. Les titres cotés sont évalués au cours du jour à la date du bilan. Il est renoncé à

la constitution d'une réserve de fluctuation. Les prêts sont portés en compte à leur valeur nominale après déduction des corrections de valeur nécessaires.

Participations

Les participations comprennent des titres dans des sociétés non cotées dont le pourcentage de détention est supérieur à 20 %. Les participations sont montrées à leur valeur d'acquisition, diminuées des amortissements nécessaires pour refléter leur valeur réelle.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur valeur résiduelle nette correspondante.

Terrains :

Valeur la plus basse entre le prix d'acquisition ou la valeur du marché.

Autres immobilisations :

Valeur d'achat diminuée de l'amortissement correspondant à la réduction de la valeur due à l'utilisation des immobilisations.

Les critères d'amortissement de base retenus sont les suivants :

Terrains	non amortis
Bâtiments / Infrastructure	25-30 ans
Équipements / Installations	8-10 ans
Véhicules	5-8 ans
Équipements informatiques	5 ans

En cas de signe de surévaluation, les valeurs comptables sont vérifiées et font l'objet d'une correction de valeur si nécessaire.

Immobilisations en leasing :

Les immobilisations financées par des contrats de leasing figurent à l'actif sous « Immobilisations corporelles » et sont amorties selon les principes d'amortissement. Les engagements financiers qui en découlent figurent dans les fonds étrangers à court et long terme. Les redevances de location découlant de tels contrats de leasing sont comptabilisées en diminution des engagements pour la part d'amortissement de la dette et dans le compte de résultat pour la part d'intérêts.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent les goodwill, marques, frais de recherche et développement et autres valeurs

immatérielles. Elles figurent au bilan à leur valeur résiduelle nette correspondante.

La durée d'amortissement de ces immobilisations est de 5 ans. En cas de signe de surévaluation, les valeurs comptables sont vérifiées et font l'objet d'une correction de valeur si nécessaire.

Fonds étrangers à court terme

Cette rubrique comprend les dettes et les engagements qui sont exigibles ou doivent être renégociés dans un délai d'un an.

Fonds étrangers à long terme

Font notamment partie de cette catégorie les prêts hypothécaires, les engagements de leasing, ainsi que les prêts des sociétés du groupe, pour autant qu'ils n'entrent pas dans la catégorie des fonds étrangers à court terme.

Annexe aux comptes

En milliers de CHF	2019	2018
2. INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RÉSULTAT		
2.1 Créances résultant de la vente de biens et de prestations de services		
Créances envers des tiers	59 047	54 914
Correction de valeur	-2 429	-2 501
Total des créances résultant de la vente de biens et de prestations de services	56 618	52 413
Le chiffre d'affaires du mois de décembre 2019, sensiblement plus élevé (+8%) que celui du mois de décembre 2018, explique principalement l'augmentation des créances.		
2.2 Stocks		
Matières premières	1 663	1 553
Produits finis et semi-finis	43 809	52 955
Autres	6 018	5 255
Correction de valeur	-9 987	-12 987
Total des stocks	41 503	46 776
Le niveau extrêmement bas des stocks de beurre représente la diminution la plus importante (-5.6 mios). Les stocks de poudre et de fromages à pâte dure ont diminué de 3.6 mios.		
2.3 Immobilisations financières		
Titres	6 151	6 124
Prêts à des tiers	737	857
Prêts aux sociétés du groupe	9 844	6 306
Dépôts à long terme et garanties	180	180
Total des immobilisations financières	16 912	13 467
2.3.1 Détail des titres		
Univo SA, Chésopelloz (Alimentation pour veaux)	-	-
Restoroute de la Gruyère SA, Pont-en-Ogoz (Société immobilière)	422	422
Vacherin Fribourgeois SA, Bulle (Affinage et commerce de fromage)	132	132
Ingredia SA, Arras / France (Industrie laitière)	5 459	5 459
Divers titres	138	111
Total des titres	6 151	6 124
2.3.2 Détail des prêts aux sociétés du groupe		
Lully.01 SA, Lully	115	119
MBZ Produktions AG, Lyss	500	500
Bio-Molkerei Seeland AG, Bienne dont KCHF 630 postposés	9 229	5 687
Total des prêts aux sociétés du groupe	9 844	6 306

Annexe aux comptes

			2019	2018
2.5 Immobilisations corporelles (en millions de CHF)				
	Terrains / immeubles	Installations / véhicules	Total	Total
Valeur brute				
Au 1 ^{er} janvier	176,0	391,0	567,0	539,4
Acquisitions	3,5	15,7	19,2	29,6
Désaffectations, cessions	-0,3	-1,8	-2,1	-2,0
Au 31 décembre	179,2	404,9	584,1	567,0
Amortissements cumulés				
Au 1 ^{er} janvier	93,0	303,8	396,8	381,5
Amortissements annuels	5,6	11,9	17,5	17,3
Désaffectations, cessions	-0,4	-1,5	-1,9	-2,0
Au 31 décembre	98,2	314,2	412,4	396,8
Valeur nette au 31 décembre	81,0	90,7	171,7	170,2
Inclus les biens financés par des contrats de leasing	-	11,1	11,1	11,2
2.6 Dettes à court terme portant intérêt (en milliers de CHF)				
Dettes bancaires			25 000	23 002
Dettes hypothécaires			580	14 523
Engagements de leasing			1 917	1 042
Prêts des sociétés du groupe			-	304
Total des dettes à court terme portant intérêt			27 497	38 871
Le renouvellement de certains emprunts bancaires a provoqué un transfert des dettes à CT vers les dettes à LT, mais globalement, les dettes bancaires sont restées stables.				
2.7 Autres dettes à court terme (en milliers de CHF)				
Dettes envers l'institution de prévoyance			-	8
Diverses autres dettes			1 030	970
Total des autres dettes envers des tiers			1 030	978
Total des autres dettes à court terme			1 030	978

En milliers de CHF	2019	2018
2.8 Dettes à long terme portant intérêt		
Dettes hypothécaires		
– part exigible de 1 à 5 ans	10 812	6 340
– part exigible à plus de 5 ans	33 000	24 109
Engagements de leasing		
– part exigible de 1 à 5 ans	5 093	6 932
– part exigible à plus de 5 ans	-	-
Prêts des sociétés du groupe		
– part exigible de 1 à 5 ans	-	-
– part exigible à plus de 5 ans	1 632	1 647
Autres dettes portant intérêt		
– part exigible de 1 à 5 ans	-	-
– part exigible à plus de 5 ans	254	254
Total des dettes à long terme portant intérêt	50 791	39 282
Le renouvellement de certains emprunts bancaires a provoqué un transfert des dettes à CT vers les dettes à LT, mais globalement, les dettes bancaires sont restées stables.		
2.9 Fonds propres		
Mouvements des fonds propres		
Fonds propres au 1 ^{er} janvier	171 511	161 996
Augmentation conditionnelle du capital-actions	-	2 833
Agio sur augmentation du capital-actions	-	14 167
Bénéfice / Perte de l'exercice	415	-7 485
Total des fonds propres	171 926	171 511
Capital-actions		
Nombre d'actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 25	691 788	691 788
Valeur en millions de CHF	17,3	17,3
Réserves légales issues d'apport en capital		
Réserves issues d'apport en capital	36 625	36 806
Autres réserves issues du capital	181	-
Suite à la conversion de l'emprunt en 2018, l'administration fédérale des contributions n'a pas admis les frais d'actes et le droit de timbre comme réserves issues d'apport en capital. Un reclassement est donc effectué pour KCHF 181.		

Annexe aux comptes

En milliers de CHF	2019	2018
Capital autorisé		
Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital-actions au plus tard jusqu'au 31 mai 2020.		
Nombre d'actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 25	80 000	80 000
Valeur en millions de CHF	2,0	2,0
2.10 Produits financiers		
Intérêts et autres produits financiers	223	668
Gains de change	1 756	1 003
Total des produits financiers	1 979	1 671
2.11 Charges financières		
Intérêts et autres charges financières	-1 238	-1 674
Pertes de change	-1 900	-1 500
Total des charges financières	-3 138	-3 174
2.12 Produits exceptionnels, uniques ou hors période	759	566
En 2019, ce montant est constitué de différents encaissements et ajustements ne concernant pas la période sous revue.		
En 2018, ce montant est principalement constitué d'une dissolution d'une provision devenue sans affectation.		
2.13 Charges exceptionnelles, uniques ou hors période	-118	-919
En 2019, ce montant concerne divers décaissements et ajustements ne concernant pas la période sous revue.		
En 2018, ce montant est constitué du résultat d'un contrôle TVA ainsi que de corrections ne concernant pas la période sous revue.		

En milliers de CHF	2019	2018
3. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES		
3.1 Emplois à plein temps		
A l'instar de l'exercice précédent, le nombre d'emplois à plein temps en moyenne annuelle était supérieur à 250 au cours de l'exercice sous revue.		
3.2 Actifs mis en gage		
Cédules hypothécaires grevant les terrains / immeubles en nantissement	70 100	69 020
Valeur nette des terrains et immeubles grevés	67 818	70 319
Restriction de propriété usuelle sur équipements en leasing	11 072	11 165
3.3 Dissolution nette des réserves latentes		
La dissolution nette des réserves latentes se monte à	3 000	1 810
3.4 Honoraires de l'organe de révision		
Prestations de révision	135	135
Autres prestations	30	93
Total honoraires de l'organe de révision	165	228
3.5 Actions propres		
Au 31 décembre 2017, la société détenait 2 610 actions propres portées au bilan pour une valeur de CHF 1.		
Au cours de l'exercice 2018, aucune action propre n'a été cédée, ni aucune acquise.		
Au 31 décembre 2018, elle détenait 2 610 actions propres portées au bilan pour une valeur de CHF 1.		
Au cours de l'exercice 2019, aucune action propre n'a été cédée, ni aucune acquise.		
Au 31 décembre 2019, elle détenait 2 610 actions propres portées au bilan pour une valeur de CHF 1.	p.m.	p.m.
3.6 Actionnariat		
Fédération des sociétés fribourgeoises de laiterie (FSFL)	40,17%	40,02%
aaremilch AG	4,22%	4,22%
Prolait Plate-forme laitière de Suisse occidentale	19,18%	19,18%
Prolait Fédération laitière	5,03%	5,03%
Ingredia SA	4,15%	4,15%
mooh Genossenschaft	1,01%	1,01%
Fournisseurs et producteurs de lait	18,47%	18,54%
Fédération laitière valaisanne (FLV)	4,18%	4,18%
Autres	3,21%	3,29%
Propres actions sans droit de vote	0,38%	0,38%
Total	100,00 %	100,00 %

Annexe aux comptes

3.7 *Evénements importants survenus après la date du bilan*

Le 11 mars 2020, l'Organisation Mondiale de la Santé a déclaré que l'épidémie du Coronavirus (COVID-19) était une pandémie en raison de sa propagation rapide à travers le monde. De nombreux gouvernements prennent des mesures de plus en plus strictes pour aider à contenir ou à retarder la propagation du virus. En Suisse, les autorités fédérales et cantonales ont décidé de mesures concernant la crise sanitaire COVID-19 qui présentent d'importantes conséquences sur la vie économique.

Pour les comptes annuels de Cremo SA au 31 décembre 2019, l'épidémie du coronavirus et les impacts y relatifs sont considérés comme des événements postérieurs à la date de clôture. Par conséquent, il n'y a aucun impact sur la comptabilisation et l'évaluation des actifs et passifs au 31 décembre 2019.

En raison de l'incertitude quant à l'issue des événements actuels, Cremo SA ne peut estimer avec précision l'incidence que ces événements auront sur la situation financière, les résultats d'exploitation ou les flux de trésorerie de la société à l'avenir. Toutefois, au moment de l'établissement des comptes annuels 2019, le Conseil d'administration estime raisonnablement que les impacts financiers du Coronavirus pour l'exercice 2020 ne remettent pas en question la poursuite de l'exploitation au cours des 12 prochains mois.

Proposition du Conseil d'administration relative à l'emploi du bénéfice et des réserves

En CHF	2019	2018
<i>Pertes cumulées au bilan</i>		
Perte reportée	-9 487 459	-2 002 498
Bénéfice / Perte de l'exercice	415 497	-7 484 961
Total de la perte cumulée	-9 071 962	-9 487 459
<i>Emploi des réserves</i>		
Dissolution des autres réserves légales issues d'apport en capital à porter en diminution de la perte cumulée	180 983	-
Total des pertes cumulées	-8 890 979	-9 487 459



KPMG SA
Audit Suisse romande
Avenue du Théâtre 1
CH-1005 Lausanne

Case postale 6663
CH-1002 Lausanne

T +41 58 249 45 55
F +41 58 249 45 64
kpmg.ch

Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale de

Crema S.A., Villars-sur-Glâne

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Crema S.A., comprenant, le bilan, le compte de résultat, le tableau de financement et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice et des réserves est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

KPMG SA

Michel Faggion
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Myriam Roulin
Expert-révisée agréée

Lausanne, le 7 mai 2020

Organes de Cremo

PRÉSIDENT D'HONNEUR

Alexis GOBET, Villariaz

CONSEIL D'ADMINISTRATION

		Membre depuis
Président	Benoît PERROUD, Villaz-St-Pierre (depuis le 6 juin 2012)	2008
Vice-président	Rinaldo LOTTAZ, Alterswil	2008
Membres	Isabelle CHEVALLEY, St-George	2012
	Alexandre COTTING, Ependes	2016
	Stéphane GARD, Lutry	2016
	Fritz ROTHENBÜHLER, Muri	2016
	Nicolas SAVARY, Sâles (Gruyère)	2016
	Max STALDER, Viège	2014
Secrétaires	Micheline MERTL, Givisiez	non-membre
	Sarah MONTANDON, Morat, 2020	non-membre

DIRECTION

Paul-Albert NOBS, Corminbœuf

ORGANE DE RÉVISION

(selon art. 727 et ss. CO)

Lors de l'Assemblée générale du 24 mai 2017, la révision des états financiers de Cremo SA a été confiée à la société KPMG, pour une nouvelle durée de trois ans.

Siège

Route de Moncor 6
1752 Villars-sur-Glâne
Tél. 026 407 21 11
Fax 026 407 29 69

Adresse postale

Case postale
1701 Fribourg
info@cremo.ch
www.cremo.ch

Usine de Lausanne

Chemin du Petit-Flon 21
1052 Le Mont-sur-Lausanne
Tél. 021 654 42 11
Fax 021 654 42 06

Usine de Lucens

Rte de la Caséine 9
1522 Lucens
Tél. 021 906 13 11
Fax 021 906 13 05

Usine de Sierre

Ile Falcon 5
3960 Sierre
Tél. 027 452 37 11
Fax 027 452 37 05

Usine de Thoune

Schwäbisstrasse 40
3613 Steffisburg 2
Tél. 033 439 33 11
Fax 033 439 33 05

Usine de Guin

Bonnstrasse 1
3186 Guin
Tél. 026 492 93 30
Fax 026 492 93 39